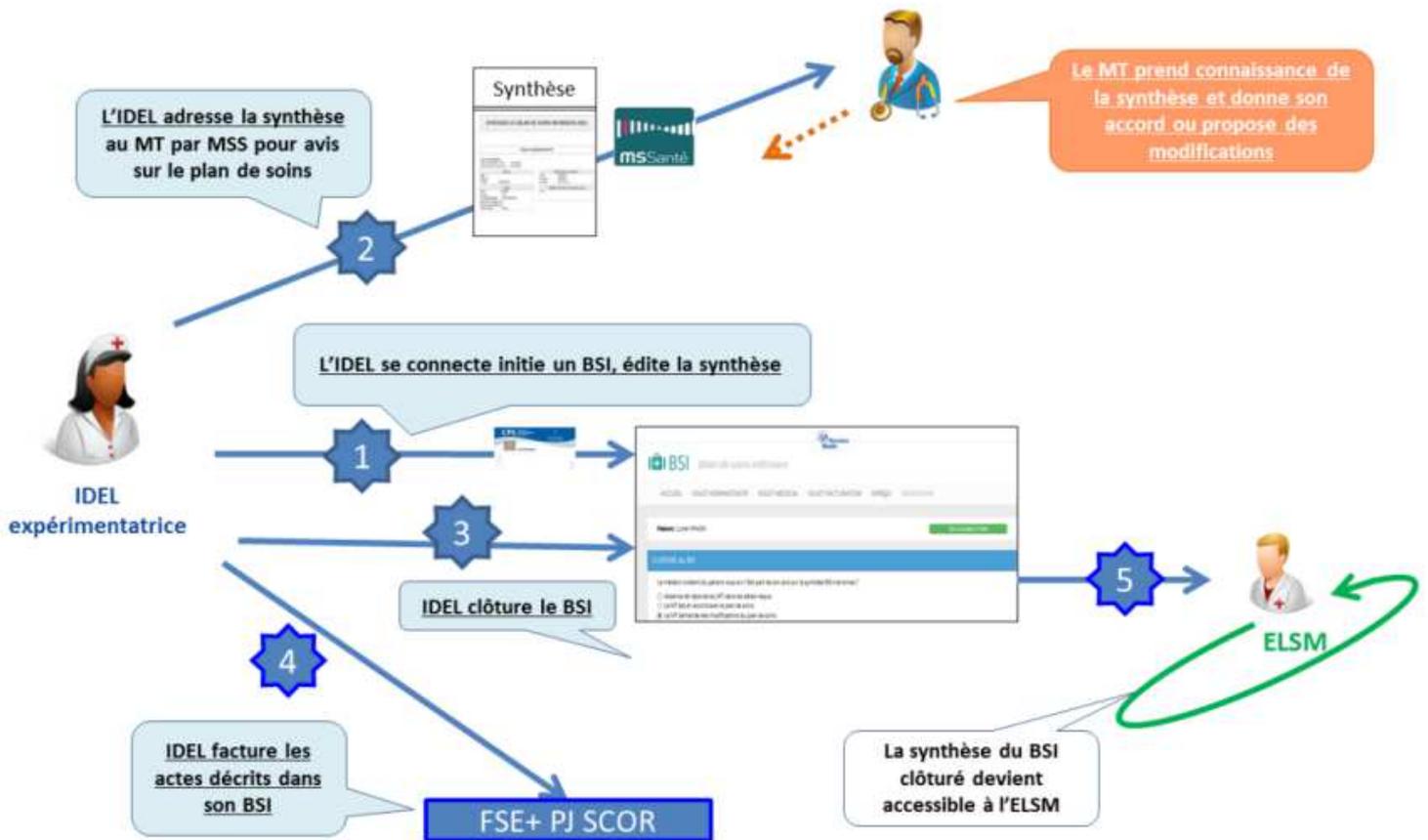


Portail AmeliPro : Le Bilan de Soins Infirmier (BSI)

Le BSI vise à améliorer l'évaluation par l'infirmier des besoins en soins des patients dépendants, l'organisation de leur maintien à domicile en favorisant la coordination des soins avec le médecin traitant, et en simplifiant la procédure par la dématérialisation des échanges tant avec le médecin traitant qu'avec l'Assurance Maladie.

Cet outil, élaboré en concertation avec vos représentants professionnels, a vocation à remplacer à terme l'actuelle démarche de soins infirmiers (DSI).



Un support d'évaluation unique et dématérialisé, rempli en ligne par l'infirmier(ère) sur Amelipro :

- contenant les diagnostics et interventions infirmiers, par type de soins (soins de base, relationnels, éducatifs et techniques) ;

- permettant à l'infirmier(ère) d'établir un plan de soins infirmiers adapté à la situation de chaque patient.

Une synthèse, générée automatiquement à partir du support d'évaluation :

- reprenant les seuls éléments saisis par l'infirmier(ère) dans le support d'évaluation ;

- comportant un espace pour l'avis du médecin traitant.

La synthèse est ensuite adressée par l'infirmier(ère) au médecin traitant pour avis sur le plan de soins infirmiers proposé, via une messagerie de santé compatible avec l'espace de confiance MSSanté1.

Le médecin traitant dispose d'un délai de 5 jours pour retourner la synthèse complétée de son avis à l'infirmier(ère) via sa messagerie sécurisée de santé.

2 choix sont possibles pour le médecin :

- soit valider sans observations le plan de soins infirmiers proposé,

- soit formuler des observations sur ce plan de soins.

L'infirmier(ère) modifie le cas échéant le BSI, conformément au retour du médecin traitant, puis le clôture. Le BSI devient accessible au service médical de l'Assurance Maladie.